

DÉCOMPTE DES SOMMES À PAYER 2018-2019

Toutes UFR (hors Médecine et Odontologie)

Cursus et situations	Pièces justificatives à fournir en cas d'exonération ^(*)	Droits de scolarité
<u>Cursus Licence</u> (Capacité en droit, DEUG, DUT, Licence, Licence professionnelle) Étudiants ne bénéficiant d'aucune dispense de droit	-	170 €
<u>Cursus Master</u> Maîtrise, Master (professionnel et recherche) Étudiants ne bénéficiant d'aucune dispense de droit	-	243 €
<u>Cursus Doctorats, HDR</u>	-	380 €
Diplôme d'Ingénieur	-	601 €
Personnels de l'Université de Nice et assimilés(*)	Attestation délivrée par le service du personnel de l'UNS	0 €
Enfants du personnel de l'Université de Nice (non redoublants) (*)	Attestation délivrée par le service du personnel de l'UNS	0 €
Boursiers d'Enseignement Supérieur ayant reçu une attribution de bourse	Attestation de bourse	0 €
Pupilles de la nation ^(*)	Attestation de pupille	0 €
Etudiants prenant une inscription complémentaire dans la même UFR ou dans une autre UFR pour un :		
Cursus Licence	-	113 €
Cursus Master	-	159 €
Cursus Doctorat-HDR	-	253 €
Cursus Ingénieur	-	401 €

Les étudiants n'ayant pas encore reçu de notification de bourse doivent se présenter au service des bourses de votre composante lorsqu'il existe ou directement au CROUS

(*) voir PV CA du 3 janvier 2006 et du 27 juin 2008